

Préfet de région Aquitaine, préfet de la Gironde Préfet de la Vendée Préfet maritime de l'Atlantique Préfet de la Charente-Maritime

Rochefort, le 20 juin 2011

PROJET DE PARC NATUREL MARIN SUR L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET LES PERTUIS CHARENTAIS

4^{ème} comité de concertation

20 juin 2011 - Rochefort

Un parc naturel marin, ensemble

Sous la conduite des préfets de la Vendée, de la Charente Maritime, de la Gironde et du préfet maritime de l'Atlantique, en concertation avec les usagers, un parc naturel marin est à l'étude pour répondre à des enjeux d'amélioration de la connaissance, de protection du milieu marin et de développement durable des activités maritimes.

Depuis mars 2009, une mission d'étude de l'Agence des aires marines protégées, basée à Rochefort, mène la concertation avec les acteurs maritimes. Ainsi, plus de 150 organismes ont participé activement et régulièrement aux propositions visant à la mise en place du projet de parc. Les contributions des différents acteurs et l'ensemble de la concertation ont permis de définir des hypothèses de périmètre du futur parc, de construire des orientations qui définiront ses futurs champs d'action et d'identifier les membres du futur conseil de gestion.

Quatre comités de concertation, sur l'invitation des préfets, ont permis aux acteurs de se positionner officiellement sur le projet. Celui du 20 juin 2011 a permis de trouver un consensus, entre les acteurs, sur les trois composants constitutives d'un parc naturel marin : le périmètre, les orientations de gestion et la composition du conseil de gestion, future instance de décision du parc. Le projet proposé sera soumis à enquête publique dans les communes concernées à la fin de l'été 2011.

Entre mer et terre, du large aux estuaires, le projet de parc naturel marin recèle un patrimoine marin naturel et culturel remarquable, source de richesses pour tous.



Les composantes du projet de parc naturel marin

1. Le périmètre soumis à enquête publique :

La concertation avec les acteurs locaux a conduit à proposer le périmètre suivant. La surface du projet de parc naturel marin est d'environ 6 500 km² sur 700 km de côte.



- ➤ **Au nord**, la limite intègre l'ensemble du pertuis Breton et s'appuie sur la rive droite du Payré à son embouchure.
- ➤ Au sud, la limite se situe à la pointe de la Négade sur la commune de Soulac-sur-Mer, ce qui permet d'inclure l'ouvert et le panache de la Gironde.
- ➤ Le long de la côte, la limite retenue est celle du Domaine public maritime naturel y compris les zones en eau du domaine public maritime artificiel. Toutefois, les enjeux écosystémiques et patrimoniaux ainsi que les usages importants qui se pratiquent dans les estuaires ont conduit à remonter dans ceux-ci :
 - les limites retenues sur <u>le Payré</u>, au lieu-dit de la Maisonnette, et sur le Lay, au barrage du Braud, sont les limites transversales à la mer,
 - sur la <u>Sèvre Niortaise</u>, la limite retenue est l'ancien pont du Brault, légèrement en amont de la limite transversale de la mer en adéquation avec la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon,
 - sur la <u>Charente</u>, du fait de la richesse de l'écosystème (bouchon vaseux, poissons migrateurs), des multiples usages recensés (port de commerce de Rochefort Tonnay-Charente, dragages, nautisme, ports de plaisance et mouillages, pêches estuariennes) et de la richesse de l'histoire maritime ou militaire (Rochefort), la limite retenue est le pont suspendu de Tonnay-Charente,
 - la <u>Seudre</u> est un bras de mer jusqu'à Saujon, plus précisément à l'écluse de Ribérou ; cette limite administrative séparant la mer du fleuve est la limite retenue, elle permet de prendre en compte tout l'écosystème de cette zone sous très forte influence de la mer ; l'ostréiculture est omniprésente dans un de ses plus importants bassins de production français, celui de Marennes-Oléron,
 - sur la <u>Gironde</u>, afin de prendre en compte la variété et la qualité des écosystèmes de l'estuaire et l'ensemble des usages, la limite retenue est la limite de salure des eaux, au Bec d'Ambès ; la zone concerne le domaine public fluvial à l'exclusion des chenaux qui s'y jettent et des îles.

➤ Vers le large, le panache de la Gironde est un phénomène naturel important à prendre en compte.

La limite est tracée sur une zone allant de la côte jusqu'aux environs des fonds de 50 m en reprenant le tracé du site Natura 2000 « Pertuis charentais ».

2. Les orientations de gestion, soumises à enquête publique :

Les orientations sont basées sur les principes présidant à la création d'un parc naturel marin tels que définis dans le code de l'environnement :

- connaissance du milieu marin,
- protection du patrimoine milieu,
- développement durable des activités maritimes.

Une fois le parc créé, les orientations de gestion seront déclinées dans un plan de gestion, feuille de route pour une quinzaine d'années, et traduites en actions.

Les orientations proposées résultent de la concertation menée localement pendant deux ans avec les acteurs de Vendée, de Charente-Maritime et de Gironde. Elles définissent la personnalité du parc et ses grandes finalités.

- ➤ Améliorer et partager les connaissances scientifique et empirique des milieux marins, des espèces et des usages
- Promouvoir et développer les activités de pêche professionnelle (côtière et estuarienne), aquacoles et conchylicoles dans le respect des écosystèmes marins.
- > Promouvoir et développer les activités maritimes portuaires et industrielles ainsi que les activités de loisirs dans le respect des écosystèmes marins.
- > Renforcer le lien « Mer & Terre » par le partenariat des acteurs concernés afin de préserver la qualité et la quantité des eaux.
- Préserver et restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques, dans un équilibre durable entre biodiversité et activités socio-économiques.
- ➤ Diffuser, auprès du plus grand nombre, la passion de la mer et impliquer chacun dans la préservation du milieu maritime et littoral.

3. La composition du conseil de gestion, soumise à enquête publique :

Le conseil de gestion traite des sujets intéressant le parc dans une vision globale des écosystèmes et des usages. Il se réunit deux à trois fois par an. Il élit en son sein son président, des vice-présidents et établit son règlement intérieur.

Il prépare et suit le plan de gestion. Ce plan de quinze ans détermine les mesures de connaissance, de protection, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre.

Il met en place un bureau réduit à une quinzaine de personnes, qui prépare les réunions du conseil de gestion et qui reçoit des délégations du conseil pour être capable d'être réactif sur des dossiers urgents.

Pour mener à bien ses missions, le conseil de gestion s'appuie sur une équipe d'agents et des moyens techniques et financiers mis à sa disposition par l'Agence des aires marines protégées.

8 représentants des Services de l'État

- Le commandant de la zone maritime
- Un représentant de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- Un représentant de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine
- Un représentant de la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest
- Un représentant de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique
- Un représentant de la Direction départementale des territoires et de la mer de Vendée
- Un représentant de la Direction départementale des territoires et de la mer de Charente-Maritime
- Un représentant de la Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

13 représentants des collectivités locales ou de leurs groupements

- Un représentant du Conseil régional Poitou-Charentes
- Un représentant du Conseil régional Aquitaine
- Un représentant du Conseil général de la Vendée
- Deux représentants du Conseil général de la Charente- Maritime
- Un représentant du Conseil général de la Gironde
- Un représentant des communes ou Établissements publics de coopération intercommunale de Vendée impliqués dans le PNM
- Trois représentants des communes ou Établissements publics de coopération intercommunale de Charente-Maritime impliqués dans le PNM
- Deux représentants des communes ou Établissements publics de coopération intercommunale de Gironde impliqués dans le PNM
- Un représentant du Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde

18 représentants des organisations professionnelles exerçant leurs activités dans le domaine maritime

- Un représentant du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire
- Un représentant du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes
- Un représentant du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine
- Un représentant de l'Association agrée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde
- Un représentant de l'Organisation des producteurs du golfe de Gascogne (OP2G)
- Un représentant du Comité régional conchylicole des Pays de la Loire
- Trois représentants du Comité régional conchylicole de Poitou-Charentes
- Un représentant des extracteurs de granulats
- Un représentant des armateurs
- Deux représentants des unions maritimes et portuaires
- Un représentant de la Fédération des industries nautiques
- Deux représentants des Grands ports maritimes de La Rochelle et de Bordeaux
- Deux représentants de ports (un à dominante plaisance, l'autre à dominante pêche) gérés par une collectivité

5 représentants des organismes et associations des usagers de loisirs en mer

- Un représentant de la plaisance
- Deux représentants de la pêche de loisir
- Un représentant du sport nautique
- Un représentant des activités subaquatiques de loisirs

5 représentants des associations de protection de l'environnement

- Un représentant de l'association France Nature Environnement
- Un représentant de la Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Un représentant d'une association locale de Charente- Maritime
- Un représentant d'une association locale de Gironde
- Un représentant d'une association

8 personnalités qualifiées

- Un représentant de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- Un représentant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Deux conservateurs de réserve naturelle
- Une personnalité proposée par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- Une personnalité proposée par l'Université de La Rochelle
- Une personnalité proposée par l'Université de Bordeaux
- Un représentant de l'AGLIA

Soit un total de 57 membres

Pourquoi un parc naturel marin sur cette zone?

L'intérêt patrimonial de l'espace marin constitué par l'estuaire de la Gironde et les pertuis charentais justifie la mise en place de cette protection.

> Un patrimoine naturel d'exception méconnu et fragile

Le projet de parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais regroupe trois grandes zones, interdépendantes les unes des autres : la mer des Pertuis (Breton, d'Antioche et de Maumusson), l'estuaire de la Gironde et son panache.

Le large, très poissonneux, est fréquenté par de nombreux oiseaux pélagiques (fou de bassan, puffin des Baléares, océanite tempête...). C'est aussi une zone d'alimentation pour la tortue Luth, le requin pèlerin et les mammifères marins.

Les Pertuis sont un haut lieu de migration des oiseaux limicoles. Les estuaires forment également un couloir de migration pour de nombreux poissons amphihalins (qui se déplacent en eaux douces et en eaux salées), telle l'anguille.

L'estuaire de la Gironde est un milieu peu artificialisé avec une biodiversité importante et emblématique : l'esturgeon d'Europe (espèce en voie d'extinction), le maigre, la crevette blanche, etc. Le panache de la Gironde, formé par le brassage et le mélange des eaux douces de la Gironde dans l'Atlantique, confère au milieu une très grande fécondité.

Selon leur cycle de vie, les espèces se déplacent dans différents milieux estuariens, côtiers et marins. Il est ainsi important de préserver une continuité entre les marais, les claires, les fleuves, les estrans, les pertuis et le large.

Ces richesses naturelles, encore largement méconnue, sont fragiles.

Un volume du dossier d'enquête publique sera consacré à ces richesses naturelles.

> Des activités humaines riches et diversifiées

Cette vaste zone abrite également un grand nombre d'activités économiques, professionnelles ou de loisirs. Le projet de parc est la première région conchylicole française, avec trois bassins principaux : Marennes Oléron, le bassin nord charentais et le pertuis breton. La pêche professionnelle se pratique depuis les Sables d'Olonne, La Rochelle, La Cotinière et Royan. La zone du projet de parc compte trois ports : Bordeaux, La Rochelle, et Rochefort Tonnay-Charente. Les industries, les extractions de granulats, les activités portuaires et le dragage sont un moteur essentiel de l'économie locale.

Le tourisme et les activités balnéaires sont très importants dans la partie aval de l'estuaire de la Gironde, vers Royan ou la Pointe du Médoc. C'est une zone très attractive pour les touristes mais aussi pour de nombreuses personnes qui souhaitent y résider à l'année. Les loisirs en mer (nautisme, sports de nature, pêche de loisir) sont très développés.

Ces activités cohabitent sur un même espace marin ce qui peut occasionner des conflits d'usages.

Les aménagements côtiers et portuaires ainsi que l'entretien des zones de navigation peuvent modifier profondément l'équilibre des écosystèmes. La ressource naturelle peut parfois être surexploitée ou subir des effets négatifs importants, entre autres des pollutions maritimes ou terrestres, mettant en péril son renouvellement.

Les activités humaines seront recensées dans un volume du dossier d'enquête consacré aux usages présents dans cet espace marin.

La coexistence de nombreux enjeux aussi bien écologiques qu'économiques nécessitant des moyens et une gouvernance adaptés. Le parc apparaît comme l'outil adapté à cette exigence.